



Bulletin d'inscription aux formations
(Utiliser un bulletin par FORMATION et par PARTICIPANT)
À retourner à **eFutura**
61, avenue Jean Jaurès, 94250 Gentilly
ou par courrier électronique à contact@efutura.fr

Identification de la personne inscrite

Nom : Prénom :
Fonction : Service :
E-mail :

Entreprise ou organisme

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Tél. : Fax :
N° Siret :
Code APE/NAF :
Responsable de Formation :
E-Mail :
Personne chargée du dossier :
E-Mail :

Identification du séminaire

Titre :
Date :

Facturation (si différente)

(à remplir impérativement au moment de l'inscription)

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Nom du correspondant :
Tél. :

Remarque importante concernant l'intervention éventuelle d'un OPCA

Nos formations sont maintenant référencées dans le système DATA-DOCK.FR commun aux OPCA. Merci d'indiquer ci-dessus les coordonnées de votre organisme collecteur si l'action de formation doit être facturée directement à cet organisme.
Dans tous les cas, en validant ce bulletin d'inscription, votre entreprise s'engage à payer le montant total de la formation quel que soit le niveau d'intervention d'un éventuel OPCA.

Condition d'inscription :

Les frais de participation sont de 950 Euros H.T. (soit 1140 Euros T.T.C.) par personne. Ils comprennent : la formation de la journée, le dossier individuel remis à chaque participant, les pauses et déjeuners.
Les adhérents eFutura bénéficient d'une remise de 30 %. Le coût de la formation pour un membre s'établit ainsi à 665 Euros H.T. (soit 798 Euros T.T.C.) par personne.
A réception de votre inscription, une facture qui tient lieu de convention simplifiée vous sera adressée.
Le règlement d'inscription doit être effectué avant la formation.

Possibilité d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription pourra être effectué sous déduction d'une retenue de 80 Euros H.T. (soit 96 Euros T.T.C.) pour frais de dossier.
Après cette date, les frais de participation seront dus en totalité, mais les participants peuvent se faire remplacer.
Toute annulation doit se faire par écrit et un accusé de réception vous sera adressé par retour.

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 juillet 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vous pourrez accéder aux données vous concernant et procéder aux vérifications nécessaires.

N° d'agrément pour la formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 94 09134 94 auprès du préfet de région Ile-de-France

Lu et approuvé.
Date, Cachet, Signature